

Tandis que l'industrie agricole des Provinces des Prairies a fait face à des périodes de sérieuses difficultés depuis la guerre de 1914-18, les développements économiques majeurs ont progressé dans les industries minière, forestière et hydro-électrique du Québec, de l'Ontario et de la Colombie Britannique. De plus, pendant cette période l'immigration a été moins vive comme facteur d'accroissement de la population (voir tableau 1, p. 71) que les années d'après-guerre et, ainsi, le taux élevé d'accroissement naturel dans le Québec (voir tableau 32, p. 142) est devenu un facteur relativement plus grand. Le recensement de 1931 a révélé les tendances changeantes résultant de ces influences, car en cette dernière décade la population de la Colombie Britannique a augmenté de 32.3 p.c. et celle du Québec, de 21.7 p.c., comparativement à 20.3 dans les Provinces des Prairies. Les chiffres proportionnels du tableau 2, p. 72, font également voir ce changement. Le recensement quinquennal des Provinces des Prairies de 1936 accuse un très faible accroissement de population en ces provinces la période de cinq ans après 1931.

La microphotographie appliquée aux dossiers du recensement canadien.—Cette méthode de conserver les feuilles ou dossiers du recensement sous un format réduit est en usage au Bureau Fédéral de la Statistique depuis le mois de juin 1939. Elle consiste à photographier dans des dimensions considérablement réduites chaque feuille de dossier sur une pellicule enroulée. Une fois complétée, cette pellicule est indexée et classée dans un cabinet d'acier spécialement construit et aménagé de façon à régulariser l'humidité de l'air, facteur de première importance dans la conservation de la pellicule. Lorsqu'il devient nécessaire de consulter les dossiers, la pellicule est adaptée à un projecteur qui agrandit les feuilles photographiées et les rend facilement lisibles.

La microphotographie n'est présentement en usage qu'à la Branche du Recensement. On en étudie cependant l'utilité pour la conservation des documents de bibliothèque. L'espace occupé par les dossiers de recensement est immense parce que tous les originaux depuis 1871 jusqu'à nos jours doivent être gardés à portée de main. Ces dossiers servent de base à des fins multiples dont, entre autres, la vérification des demandes de pension de vieillesse. Le nombre de celles-ci s'est accru rapidement depuis que toutes les provinces se prévalent de la loi. Il sont de même essentiels à plusieurs autres services administratifs de l'État. La micro-pellicule, qui devient un dossier d'accès facile, peut être conservée dans moins d'un pour cent de l'espace requis pour les originaux; ceux-ci peuvent alors être conservés en permanence dans d'autres locaux où l'espace a moins de prix.

Le système a de plus l'avantage d'empêcher la détérioration rapide des documents originaux par une manipulation constante. Il en assure plutôt la conservation permanente en bon état. Sans compter que le poids de la micro-pellicule est infinitésimal comparativement à celui des chemises qui renferment les originaux. Les multiples voyages que ceux-ci nécessitent chaque jour aux rayons qui les contiennent supposent une somme d'effort énorme pour les en tirer et les transporter. Les cabinets dans lesquels sont classées les pellicules peuvent sans encombre être placés dans la pièce même où les commis font leur travail.

Centres de la population.*—Le centre de la population du Canada a été établi avec soin à chaque recensement depuis 1851 jusqu'à 1931 et montre un dé-

* Les centres de population sont les centres de gravité (non l'intersection des lignes médianes). Les unités d'aires dans lesquelles les moments (c'est-à-dire la population multipliée par la distance d'un point fixe) ont été calculés sont les comtés ou divisions de recensement permanents, qui sont au nombre d'environ 220, les mêmes unités servant autant que possible à tous les recensements de 1851 à 1931. Le centre géographique de l'unité d'aire est pris comme centre de population de cette unité excepté les cas d'aires peu habitées dans le nord des comtés ayant de grandes villes, où ont été faits des ajustements spéciaux.